

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Amsterdam Spray paint
- **Code du produit:** 1716xxx0
- **UFI:** D860-Q0KH-N007-YJHH
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations identifiées pertinentes: Couleur pour artistes
- **1.3 Producteur/fournisseur:**
Royal Talens
P.O.Box 4
NL-7300 AA Apeldoorn Tel. +31 (0)55 5274700
- **Service chargé des renseignements:**
Regulatory Affairs
safety@royaltalens.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Pour plus d'informations sur la santé, appelez un centre antipoison
ORFILA (INRS): +33 (0) 45425959

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

- Aérosol 2 H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS02

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 1)

- **Indications complémentaires:**
Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.
- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1A, H220; Press. Gas (Comp.), H280	30-50%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique: Eye Irrit. 2; H319: C ≥ 50 %	20-25%
CAS: 55965-84-9 Numéro index: 613-167-00-5	mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) ⚠ Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330; ⚠ Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100); ⚠ Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≤0,1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Néant.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction, brouillard d'eau, mousse
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** -
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle (30-50%)

VLEP (France) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

IOELV (EU) Valeur à long terme: 1920 mg/m³, 1000 ppm

64-17-5 éthanol (20-25%)

VLEP (France) Valeur momentané: 9500 mg/m³, 5000 ppm

Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

- **DNEL**

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire DNEL, long term (chronic) - systemic effects 471 mg/m³ (Consommateur)

1.894 mg/m³ (Travailleurs)

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 3)

64-17-5 éthanol

Oral	DNEL, long term (chronic) - systemic effects	87 mg/kg bw/day (Consommateur)
Dermique	DNEL, long term (chronic) - systemic effects	206 mg/kg bw/day (Consommateur)
		343 mg/kg bw/day (Travailleurs)
Inhalatoire	DNEL, acute - local effects	950 mg/m3 (Consommateur)
		1.900 mg/m3 (Travailleurs)
	DNEL, long term (chronic) - systemic effects	114 mg/m3 (Consommateur)
		950 mg/m3 (Travailleurs)

· **PNEC****115-10-6 oxyde de diméthyle**

PNEC, fresh water	0,155 mg/l (aquatic organism)
PNEC, marine water	0,016 mg/l (aquatic organism)
PNEC, fresh water sediment	0,681 mg/kg (aquatic organism)
PNEC, marine water sediment	0,069 mg/kg (aquatic organism)
PNEC, soil	0,045 mg/kg (terrestrial organism)
PNEC, sewage treatment plant	160 mg/l (aquatic organism)

64-17-5 éthanol

PNEC, fresh water	0,96 mg/l (aquatic organism)
PNEC, marine water	0,79 mg/l (aquatic organism)
PNEC, fresh water sediment	3,6 mg/kg (aquatic organism)
PNEC, soil	0,63 mg/kg (terrestrial organism)

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
- **Protection des mains:**
- **Matériau des gants** Butylcaoutchouc
- **Temps de pénétration du matériau des gants** Néant.
- **Protection des yeux/du visage** Pas nécessaire.

*

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**· **Indications générales**· **État physique**

Aérosol

· **Couleur:**

Selon désignation produit

· **Odeur:**

Reconnaissable

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

-24 °C

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**· **Inférieure:**

3 Vol %

· **Supérieure:**

18,6 Vol %

· **Point d'éclair**

-42 °C

· **Température d'auto-inflammabilité:**

235 °C

· **Température de décomposition:**

Non déterminé.

· **pH**

Non applicable.

· **Viscosité:**· **Viscosité cinématique**

Non applicable.

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 4)

· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau:	Entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	5.200 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,85 g/cm ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· Changement d'état	
· Point/l'intervalle de ramollissement	
· Propriétés comburantes	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.
- **10.2 Stabilité chimique**
Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.
- **10.4 Conditions à éviter** Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	51-125 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 6)

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR 1950 AÉROSOLS

· IMDG AEROSOLS

· IATA AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe 2 5F Gaz.

· Étiquette 2.1

· IMDG, IATA



· Class 2.1 Gaz.

· Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

Néant

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -

· No EMS: F-D,S-U

· Stowage Code SW1

· Segregation Code SW22

· Segregation Code SG69

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) 1L

· Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport 2

· Code de restriction en tunnels D

· IMDG

· Limited quantities (LQ) 1L

· Excepted quantities (EQ) Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 7)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

· Catégorie SEVESO P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Date de la version précédente:** 04.10.2022

· **Numéro de la version précédente:** 1.2

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité
selon Règlement 1907/2006/CE, telle que modifiée par le
Règlement (UE) no. 2015/830

Date d'impression : 05.12.2022

Version: 1.3 (remplace la version 1.2)

Révision: 05.12.2022

Nom du produit: Amsterdam Spray paint

(suite de la page 8)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A
 Aerosol 2: Aérosols – Catégorie 2
 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
 Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
 Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
 Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
 Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
 . * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR